

Règlement du passage à niveau, La Sagne Eglise

Le tracé vélo des catégories « adultes » de l'après-midi emprunte la route cantonale de la vallée de La Sagne et de ce fait, traverse la voie ferrée du petit train rouge à la hauteur de La Sagne Eglise.

Il s'agit donc de déterminer le règlement en cas de passage du train lorsque les barrières se ferment. La procédure est la suivante :

1. En cas de retentissement des sirènes d'information des barrières du passage à niveau, la sécurité routière (2 bénévoles) **stoppe** la course, entre les deux lignes au sol représentant la zone de neutralisation du temps de course.
2. Le coureur a **l'obligation** de s'arrêter **sous peine de pénalité** (exclusion totale de la course).
3. Lorsque les barrières se relèvent, **la sécurité routière donne le départ** au coureur pour reprendre la course de vélo.
4. La sécurité routière informe MSO-Chrono du temps à déduire de cette section de course.

Le temps est décompté de la manière suivante :

1. **Déduction du temps de course vélo** : Lors du passage de la première ligne d'attente marquée au spray sur la route, le chrono démarre. Au franchissement de la deuxième ligne après le passage du train, le chrono est arrêté.
2. Déduction forfaitaire de 30 secondes au temps de course vélo, temps moyen nécessaire estimé pour reprendre une vitesse de course normale.

L'addition de ces deux temps seront déduit par MSO-Chrono sur le circuit vélo.